

Un bar à chicha peut-il ouvrit à 3 mètres d'une école ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 20 juillet 2016

Bonjour,

Je voudrais savoir si un bar à chicha peut ouvrir à 3 mètres d'une école,

Réponse:

<u>Le préfet</u> peut, si nécessaire, interdire l'installation de débits de boissons près d'un lieu de culte, cimetière, école, caserne, prison, etc.

L'arrêté préfectoral détermine l'étendue de la zone de protection et la distance d'interdiction.